

COMMUNICATION N° 5

COMITÉ CONSULTATIF POUR UNE UNIVERSITÉ SANS VIOLENCE SEXUELLE

Le *Comité consultatif pour une université sans violence sexuelle* (CCUSVS) s'est réuni les 17 janvier, 21 février et 28 mars 2018. La présente communication présente les principaux faits saillants découlant de ces rencontres.

Une présentation de la [Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur](#) (Loi) a été faite au CCUSVS. Il s'agit d'une nouvelle loi adoptée en décembre 2017 par l'Assemblée nationale. Entre autres, cette Loi oblige chaque établissement d'enseignement supérieur à se doter d'une politique et d'un code de conduite en cette matière d'ici le 1^{er} janvier 2019 et à la mettre en œuvre au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le CCCUSVS a poursuivi sa réflexion et a formulé des avis quant aux activités et initiatives à mettre en œuvre pour le trimestre d'hiver 2018. Parmi celles-ci notons la création d'un outil de communication de l'énoncé de tolérance zéro en matière de violence sexuelle dans les plans de cours, d'une affiche d'information spécifique pour les toilettes, la tenue d'ateliers de formation portant sur ce que sont les violences sexuelles et sur la façon d'accueillir un dévoilement.

Également, lors de ces rencontres, trois thèmes spécifiques ont fait l'objet d'échanges en vue d'identifier les enjeux et de formuler des avis en ce sens. Ces thèmes spécifiques découlent des nouvelles obligations de la Loi : formations obligatoires ; relations pédagogiques et d'autorité ; et processus liés au signalement, à la formulation et au dépôt d'une plainte et au témoignage.

Rappelons que la communauté universitaire est invitée à acheminer ses questions ou ses commentaires par l'entremise de l'adresse électronique suivante : projetusvs@uqo.ca

Cordialement,

L'Équipe de coordination

Projet Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel